

Expulsions : la Cimade dénonce une « violence institutionnalisée »

Après le retour forcé de trois Afghans dans leur pays d'origine et les attentats meurtriers à Kaboul, deux rapports publiés coup sur coup, jeudi 29 octobre 2009, s'attaquent frontalement à la politique menée par le gouvernement à l'égard des étrangers en situation irrégulière.

Le premier émane de la Cimade, seule association présente, jusqu'à nouvel ordre, dans les centres de rétention administrative (CRA), où sont enfermés les étrangers en instance de reconduite à la frontière. Il s'agit de son [rapport](#) annuel, celui-là même qui, au cours des dernières années, a irrité Brice Hortefeux, l'ex-ministre de l'immigration, au point de le convaincre de marginaliser cette organisation d'obédience protestante. En vain, pour l'instant. Malgré la modification de l'appel d'offres, en août 2008, celle-ci reste, en raison des procédures judiciaires en cours, l'unique structure autorisée à intervenir aux côtés des sans-papiers dans les CRA. Ses salariés y sont en contact avec ceux et celles qui essaient d'activer leurs droits au moment où ils sont menacés d'expulsion.

La force du document est d'offrir une vision globale de la politique menée par la France tout en détaillant le fonctionnement de chacun des centres et locaux de rétention. En 2008, 32.284 personnes ont transité (entre 24 heures et 32 jours) par ces zones, contre 28.220 en 2003, date à partir de laquelle des objectifs chiffrés de reconduite à la frontière ont été fixés par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur. Plus de 160 nationalités y ont été représentées (y compris six Français...), principalement des Algériens, des Marocains, des Tunisiens, des Indiens, des Turcs, des Chinois et des Maliens. La variété des origines a posé des problèmes de traduction, écartant de leurs droits *«nombre de retenus illettrés ou appartenant à un petit groupe linguistique»*. Au total, 222 enfants, pour la plupart âgés de moins de 10 ans, y ont séjourné, leurs parents ayant été arrêtés. Des jeunes s'étant déclarés mineurs ont également été placés en rétention, à la suite de tests osseux, dont les scientifiques s'accordent pourtant à penser qu'ils sont peu fiables. Mais aussi, selon la Cimade, des femmes enceintes, des malades, des personnes n'ayant plus d'attaches hors de France, des touristes ou des étrangers interpellés sur le chemin du retour.

Une violence «institutionnalisée»

Le parcours conduisant un étranger en CRA et aboutissant, éventuellement, à un retour contraint, est marqué par une *«violence institutionnalisée»*, selon l'association. Par rapport aux autres pays de l'Union européenne, la France *«a longtemps fait figure, sinon de modèle, du moins de cadre encore relativement préservé pour la protection des droits fondamentaux des migrants»*, rappelle-t-elle. Mais depuis 2003, la rétention administrative s'est *«banalisée»*, conséquence, notamment, de la suractivité policière en matière d'infractions liées au séjour des étrangers et de l'augmentation du nombre de places en rétention. Un nouveau centre (*«Mesnil-Amelot II»*) de 240 places, pour lequel 50 millions d'euros ont été dépensés, devrait entrer en activité au début 2010. *«Son système de surveillance et de cloisonnement ultra-moderne, son espace spécial pour l'enfermement de familles et d'enfants, ses caméras, ses barbelés, etc.»* en font *«un véritable camp d'internement administratif qui accueillera prochainement plus*

d'étrangers qu'il n'y a d'électeurs dans cette petite commune de Seine-et-Marne.»

La politique des quotas, indique le rapport, se traduit par le développement d'un «*processus de bureaucratisation*», par lequel «*les hommes, les femmes disparaissent derrière les chiffres et les dossiers*»: «*La violence de la réalité s'efface derrière l'apparente neutralité du vocabulaire. En France, on n'enferme pas les étrangers, on les “retient”, on ne les expulse pas, on les “oblige à quitter le territoire”, on les “éloigne”, on les “renvoie”, on les “réadmet”. Au point que le ministre de l'immigration, pour justifier l'enfermement des enfants, invoque la présence de quelques jeux, de chauffe-biberons, de tables à langer dans les CRA...»*

«La réalité, poursuit la Cimade, est plus sordide que les termes choisis par Éric Besson. Les dérives et les absurdités se multiplient: interpellations à domicile, en particulier de familles, devant des écoles, contrôles d'identité motivés par un crachat sur la voie publique ou une traversée en dehors des clous qui révèlent la multiplication des contrôles au faciès, interpellations massives, encouragement à la délation, etc.»

Les mineurs «perdus» en zone d'attente

[Un autre rapport](#), celui de [Human rights watch](#) (HRW), se penche sur le cas des mineurs «*perdus en zone d'attente*» à l'aéroport de Roissy. Entre janvier 2008 et juillet 2009, environ 1.500 jeunes étrangers non accompagnés sont arrivés à Charles-de-Gaulle et se sont vu refuser l'entrée en France. «*Certains de ces mineurs étaient des victimes de la traite des personnes, souligne l'ONG, d'autres fuyaient des persécutions dans leur pays d'origine, et d'autres enfin arrivaient pour rejoindre des membres de leur famille. Au lieu de se voir accorder une protection, ils ont dû faire face à un certain nombre de problèmes, dont des traitements dégradants de la part de la police, une détention en zone d'attente avec des adultes (...), des obstacles pour déposer une demande d'asile.*» Au final, environ 30% d'entre eux ont été renvoyés dans leur pays d'origine ou dans le pays par lequel ils avaient transité avant d'arriver en France, qu'ils aient ou non de la famille dans ces pays, ou bien ils ont poursuivi leur trajet vers une autre destination. Les autres ont été admis en France.

HRW, qui a pu s'entretenir avec 19 mineurs isolés, affirme que ceux-ci ont parfois été «*confrontés à une conduite intimidante et même abusive de la part des policiers*». Selon des témoignages recueillis, des enfants âgés de six ans auraient été contraints de signer des papiers «*auxquels ils ne comprenaient rien*». «*La police menotte fréquemment les enfants et les soumet à des fouilles à nu*», note aussi l'ONG.

Le ministre de l'immigration, Éric Besson, a demandé, en mai 2009, à un groupe de travail d'analyser la situation des mineurs isolés. Il s'est engagé à ce qu'«*avant 2010*», l'ensemble des enfants bénéficient de la protection d'un administrateur ad hoc, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Mais il a aussi déclaré qu'il était «*hors de question de remettre en cause la zone d'attente*».

Synthèse d'articles de Médiapart, du Monde et des rapports Cimade et HRW octobre 2009